



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3615

Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon (AEL), sise 13, quai Jean Moulin à Lyon 2e – Anniversaire des 150 ans de l'association

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3615 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 1 500 EUROS A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DES LYCEES DE LYON (AEL), SISE 13, QUAI JEAN MOULIN A LYON 2E – ANNIVERSAIRE DES 150 ANS DE L'ASSOCIATION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon (AEL) a été fondée le 24 mars 1867 et reconnue d'utilité publique le 1^{er} juillet 1878.

Cette association a pour but de venir en aide aux anciens camarades et à leurs familles en fournissant à des élèves méritants les moyens de faire des études au lycée ou dans tout autre établissement voire de les compléter par l'apprentissage d'un métier.

L'AEL entretient des relations avec les cinq lycées d'Etat de Lyon et apporte un soutien ponctuel aux projets éducatifs des élèves nécessiteux sous forme de stages ou de sorties culturelles.

A l'occasion de la célébration des 150 ans de l'association, le comité en exercice a convié les adhérents, leurs anciens amis de lycée, les proviseurs des cinq lycées et les représentants de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Métropole de Lyon à une soirée d'anniversaire dans la chapelle de la Trinité le 15 janvier 2017.

Deux comédiennes lyonnaises, la section théâtre du lycée de Saint-Just et le groupe musical des élèves du lycée du Parc, ont animé la soirée sur le thème de l'histoire de l'AEL de 1867 à nos jours.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette manifestation, la Ville de Lyon pourrait apporter son soutien à l'association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon par le versement d'une subvention de 1 500 euros.

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1. Une subvention de 1 500 euros est allouée à l'association des Anciens Elèves des Lycées de Lyon sise 13, quai Jean Moulin à Lyon 2^e, à l'occasion de la célébration des 150 ans de l'association.

2. La dépense correspondante, soit 1 500 euros, sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2018 sur la ligne de crédit n° 41770 – nature 6574 – fonction 33.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER